

# **Cofinancements idex programme European Research Council ERC**

---

**Texte de cadrage Amidex**

---

**Réception des demandes en continu**

**Adresse de publication :**

<https://www.univ-amu.fr/fr/opportunites-de-cofinancement-amidex>

**Date de publication :**

26/05/2025

Mise à jour 08/09/2026

## 1. Contexte

### 1.1. Présentation de l'initiative d'excellence Amidex

L'initiative d'excellence Amide réunit un consortium formé de 9 établissements du site d'enseignement supérieur et de recherche d'Aix-Marseille, sous la coordination d'Aix-Marseille Université. Elle a pour ambition de contribuer à l'émergence et au développement d'un pôle interdisciplinaire et transdisciplinaire d'enseignement supérieur et de recherche de rang mondial sur le territoire d'Aix-Marseille Université.

A cette fin, Amidex expérimente de nouvelles actions en prenant appui auprès de l'ensemble des Vice-présidences, des directions centrales concernées au sein de l'université, et des partenaires du consortium : CNRS, Inserm, CEA, IRD, Centrale Marseille, Sciences Po Aix, Assistance-Publique Hôpitaux de Marseille ; Institut Paoli-Calmettes.

### 1.2. Présentation de l'enjeu stratégique concerné par le cofinancement idex

Ce soutien intervient dans le cadre du champ d'action II « Formation, attractivité et vie étudiante » afin d'attirer et de garder les talents sur le site Aix-Marseille<sup>1</sup>.

## 2. Présentation et objectifs du cofinancement idex du programme ERC

### 2.1. Présentation de programme de l'ERC

Dans le cadre du programme Horizon Europe, le Conseil Européen de la Recherche attribue des bourses ERC. L'ERC est un programme blanc ouvert à toutes les disciplines dont le seul critère est l'excellence scientifique.

### 2.2. Objectifs du cofinancement Idex

Dans le cadre de l'**attractivité** (champ d'action II de la feuille de route Amidex 4.0) l'objectif général est **d'attirer et garder sur le site d'Aix-Marseille** des chercheurs d'exception, de rang international, sur des projets structurants contribuant à la stratégie du site d'Aix-Marseille. Les profils visés sont les lauréates et lauréats d'ERC ou les profils ayant la capacité d'obtenir un ERC.

Il s'agit également **d'augmenter les dépôts ERC et d'améliorer les résultats**. (Champ d'action 3 de la feuille de route Amidex 4.0)

<sup>1</sup> [Feuille de route 4.0 AMIDEX - Numérique.pdf \(univ-amu.fr\)](#)

## 2.3. Publics cibles

**Cible 1 - Lauréats ERC externes** au site Aix-Marseille souhaitant rejoindre le site

**Cible 2 - Candidats ERC externes** au site Aix-Marseille souhaitant monter un projet ERC avec une unité du site

**Cible 3 - Candidats ERC internes** au site Aix-Marseille en contrat temporaire souhaitant monter un projet ERC

## 2.4. Typologie de projets soutenus

### 2.4.1 Durée des projets

Le soutien Amidex couvrira 5 ans maximum et dans la limite de la durée de l'ERC

### 2.4.2 Montant minimum et maximum de la subvention accordée

Le soutien Amidex sera de 200 000 euros par projet au maximum couvrant l'environnement du projet et/ou le poste (ou partie du poste) du ou de la lauréate pour la durée du projet ERC et en deçà de 5 ans maximum d'ancienneté.

### 2.4.3 Dépenses éligibles

La part de budget apporté par Amidex devra être utilisée en accord avec le règlement Amidex et les dépenses éligibles définies dans ce texte de cadrage. Les types de dépenses éligibles dans le cadre de cette action de cofinancement sont :

**Cible 1 Lauréats ERC externes au site** : le contrat, ou partie du contrat, du ou de la responsable de projet, les dépenses de recherche (investissement, fonctionnement, masse salariale) liées au transfert du projet sur le site Aix-Marseille

**Cible 2 Candidats externes** : le contrat, ou partie du contrat, du ou de la responsable de projet.

**Cible 3 Candidats internes** : le contrat, ou partie du contrat, du ou de la responsable de projet. Les contrats ne pourront pas excéder l'ancienneté maximale de 5 ans.

Pour rappel, le budget est à prévoir en HT dans le cadre d'un projet recherche.

Ces dispositions s'appliquent en complémentarité avec le règlement financier Amidex, disponible en ligne pour le personnel AMU sur le site des procédures ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU.

## 2.1. Enveloppe globale Amidex pour ces cofinancements

Cette action dispose d'un financement de 1,5M euros qui sera réévalué au fur et à mesure.

### 3. Processus de sélection des projets par Amidex

#### 3.1. Analyse de l'éligibilité et administrative

L'éligibilité de chaque candidature sera vérifiée par la fondation Amidex à réception du dossier complet de candidature. Les projets ne répondant pas à aux critères listés ci-après seront déclarés inéligibles et par conséquent ne seront pas soutenus.

**Critère 1. Obligatoire :** Situation du responsable scientifique et technique

- **Cible 1 Lauréats ERC externes** au site Aix-Marseille souhaitant rejoindre le site, avant : la bourse ERC ne doit pas avoir démarrée plus de 36 mois avant la date souhaitée d'arrivée sur le site
- **Cible 2 Candidats ERC externes** au site Aix-Marseille souhaitant monter un projet ERC avec une unité du site
- **Cible 3 Candidats ERC internes** au site Aix-Marseille en contrat temporaire souhaitant monter un projet ERC ; les contrats ne pourront pas dépasser 5 ans d'ancienneté

**Critère 2. Obligatoire :** Projet suivi ou soutenu par le service référent (MER ou cellules Europe)

La Mission Europe pour la Recherche (MER) accompagne les chercheurs et enseignants-chercheurs AMU, CNRS, IRD et INSERM, à répondre aux financements du programme Horizon Europe.

Pour les projets en liens avec les unités de recherche avec une autre tutelle principale, les cellules Europe des partenaires seront les services référents auxquels devront s'adresser les porteurs de projet.

Dans le cadre du cofinancement Idex de l'ERC, la MER et les cellules Europe sont les services référents avec lesquels les chercheurs et enseignants-chercheurs interagissent et montent leur projet ERC.

MER et les cellules Europe seront les services référents vis-à-vis de l'ERC, Amidex sera référent sur les questions liées à la gestion administrative et financière de la contribution Amidex au financement du projet.

**Critère 3. – Obligatoire :** Soutien de l'unité de recherche d'accueil du lauréat et du projet ERC

**Critère 4. – Obligatoire** - Pour les candidats externes au site (cible 2) et les candidats internes au site (cible 3) : soumission de la demande Amidex en amont du dépôt à l'ERC.

**Critère 5. Obligatoire** : Complétude du dossier

**Cible 1 Lauréat ERC externes au site :**

- Projet ERC
- Evaluations du projet ERC
- Budget (cf. modèle de budget)
- Confirmation de la prise de contact avec la MER ou les cellules Europe, avec si possible avis sur la faisabilité du transfert de l'ERC
- Confirmation du soutien de l'unité de recherche (lettre ou mail)
- Confirmation du soutien de la composante le cas échéant (lettre ou mail)
- CV du ou de la responsable scientifique et technique du projet
- Autres lettres de soutiens éventuelles (instituts d'établissement, Instituts Convergence, Ecoles Universitaires de recherche ou autre soutien pertinent le cas échéant)
- Fiche d'auto-évaluation des questions d'éthique et de sécurité (facultatif)
- Informations administratives (cf. formulaire de candidature)

**Cible 2 et 3 Candidats à l'ERC :**

- Présentation du projet ou projet provisoire
- Si dépôt précédent à l'ERC : évaluations
- Budget (cf. modèle de budget)
- Confirmation de la prise de contact avec la MER ou les cellules Europe, avec si possible avis sur la faisabilité du transfert de l'ERC
- Confirmation du soutien de l'unité de recherche (lettre ou mail)
- Confirmation du soutien de la composante le cas échéant (lettre ou mail)
- CV du ou de la responsable scientifique et technique du projet
- Fiche d'auto-évaluation des questions d'éthique et de sécurité (facultatif)
- Informations administratives (cf. formulaire de candidature)

### **3.2. Evaluation scientifique/pédagogique**

Amidex ne réalise pas d'évaluation scientifique et pédagogique pour ces projets, en effet, dans le cadre de l'ERC Amidex considère que les exigences d'évaluation de sélection répondent aux exigences de haut niveau d'exigence scientifique/pédagogique et d'impartialité de la démarche d'évaluation d'Amidex.

### **3.3. Etudes des demandes de soutien**

Les demandes de soutien Amidex sont étudiées et soutenues au fil de l'eau. Une fois la demande soumise elle est étudiée pour avis des vice-présidents sur l'adéquation avec la stratégie scientifique et ressources humaines du site Aix-Marseille :

- Vice-Président recherche et/ou vice-président thématiques
- Vice-Président Amidex

- Vice-Président richesse humaine

### 3.4. Soumission des projets au Comité de Pilotage Amidex

Les demandes sont proposées au fil de l'eau au comité de pilotage Amidex pour soutien. Le comité de pilotage Amidex se réunit une fois par mois.

Les projets et Cellule Europe ou la MER seront informés des soutiens du comité de pilotage Amidex.

Le soutien Amidex sera conditionné à la faisabilité notamment administrative de leurs activités et de l'éligibilité des dépenses associées sur le budget géré par une Université, la capacité de leur unité de recherche ou de leur composante à porter la gestion financière et administrative du projet.

Pour les cibles 1 lauréats ERC externes ; le soutien Amidex sera conditionné à la faisabilité notamment administrative du transfert du projet ERC vers le site Aix-Marseille.

Pour les candidats à l'ERC (cible 2 et cible 3) ; les soutiens seront conditionnés à l'obtention de l'ERC.

## 4. Calendrier indicatif

Soumission à Amidex au fil de l'eau au plus tard 20 jours avant la date de la réunion du comité de pilotage Amidex. Le comité de pilotage Amidex se réunit une fois par mois (informations : [jean-baptiste.fargettas@univ-amu.fr](mailto:jean-baptiste.fargettas@univ-amu.fr))

## 5. Modalités de soumission et contact

Les dossiers et informations sont à transmettre sur le formulaire en ligne : <https://columbo.univ-amu.fr/index.php/597555?lang=fr>

Pour toutes questions : Jean-Baptiste Fargettas chargé de projet Amidex : [jean-baptiste.fargettas@univ-amu.fr](mailto:jean-baptiste.fargettas@univ-amu.fr)

## 6. Conditions de mise en œuvre des projets lauréats du cofinancement Amidex

### 6.1. Rôles clefs dans les projets lauréats

Le responsable scientifique et technique du projet devra s'assurer de la capacité de son unité de recherche ou composante à assurer le pilotage et la gestion administrative de son projet. Les rôles et responsabilités suivants devront être définis :

- **Responsable Scientifique et Technique (RST)** : chaque projet doit être porté par un chercheur, ou enseignant-chercheur titulaire du site Aix-Marseille qui en assurera la coordination et le suivi de la mise en œuvre.
- **Ordonnateur** : une personne physique aura la responsabilité morale de l'utilisation du financement du projet. Il s'agira du directeur de l'unité de recherche ou de la composante à laquelle le responsable scientifique et technique du projet est rattaché.
- **Gestionnaire financier** : un gestionnaire administratif au sein de l'unité de recherche ou composante de rattachement du responsable scientifique et technique sera chargé des opérations financières et/ou administratives (recrutements...)
- **Référent administratif** : il est fortement recommandé de désigner une personne qui sera chargée d'appuyer le RST pour la gestion administrative du projet (recrutements, conventionnements...) Au sein de l'unité de recherche ou composante de rattachement du responsable scientifique et technique, cette personne pourra être par exemple le responsable administratif, le contrôleur de gestion, l'assistant financier.

## 6.2. Les étapes clefs de mise en œuvre des projets lauréats

Les projets lauréats recevront un financement de la fondation Amidex sous la forme d'une mise à disposition d'une aide financière. Ils feront l'objet d'une convention d'attribution d'aide avant toute ouverture du financement. Cette convention sera signée par le responsable scientifique et technique du projet, l'ordonnateur du projet (directeur/directrice de l'unité de recherche), et le Président de l'initiative d'excellence (et par délégation de la direction de la fondation Amidex).

Par ailleurs, le.a gestionnaire de l'unité de recherche désigné.e pour assurer la gestion financière du projet devra être habilité.e.

Pour plus d'informations sur les modalités de mise en œuvre financière et RH des projets, veuillez consulter les documents listés au chapitre 7.

Les responsables scientifiques et techniques et leur équipe d'accompagnement administratif seront tenus à des engagements vis-à-vis de la fondation Amidex, décrits dans la convention d'attribution d'aide, notamment en termes de rapport de projet, relevés de dépenses, respect de la charte de publication d'Aix-Marseille Université, mention d'Amidex dans les remerciements et les supports de communication, etc.

Le projet déposé comprendra une stratégie d'évaluation de l'impact du projet au regard des objectifs du cofinancement. Des indicateurs seront à renseigner lors de la remise des bilans des projets.

S'inscrivant dans la stratégie Science Ouverte du site d'Aix-Marseille, la fondation Amidex s'engage dans la structuration et l'ouverture des données de la recherche. Dans ce cadre, pour les projets lauréats incluant des activités de recherche, il sera demandé d'élaborer un Plan de Gestion de Données (PGD) dans les 6 mois qui suivent le démarrage du projet.

## 7. Documents et liens utiles

- Informations générales sur Amidex : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/initiative-dexcellence>
- Procédures Amidex (Règlement financier, Vademecum Finances, RH et Formation) : <https://procedures.univ-amu.fr/Amidex> (ou par contact e-mail pour le personnel hors AMU)
- Appels à projets et soutiens Amidex en cours : <https://www.univ-amu.fr/fr/public/appels-projets-en-cours-amidex#section-7>